

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 mars 2019, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-19/B-00070
Propriétaire(s) : Schouten Dairy Farms Inc.
(en vertu d'un accord d'achat-vente)
Emplacement : 3169, (3165), promenade Donnelly
Quartier : 21 - Rideau-Goulbourn
Description officielle : partie du lot 8, concession 1
Zonage : AG2
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot pour une maison de ferme excédentaire.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint aura une façade de 98 mètres sur la promenade Donnelly, une profondeur de 176 mètres et une superficie d'environ 1,7 hectare. La parcelle est occupée par la maison de ferme et des bâtiments accessoires dont l'adresse est le 3169, promenade Donnelly. Le terrain continuera à être utilisé à des fins résidentielles.

Le terrain qui sera conservé aura une façade de 175 mètres sur la promenade Donnelly, une profondeur de 934 mètres et une superficie de 23,7 hectares. La parcelle occupée par des constructions accessoires sera située au 3165, promenade Donnelly. Le terrain continuera à être utilisé à des fins agricoles.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.